

PRODIMOUSSE TARTRE



NETTOYANT DÉSINCRUSTANT ACIDE POUR DÉTARTRAGE DES SURFACES PAR CANON A MOUSSE



- ✓ Sans émanation de vapeurs
- ✓ N'attaque pas les joints en caoutchouc
- ✓ Non inflammable
- ✓ Riche en matières actives
- ✓ Détartrant mousse active
- ✓ Élimine les traces d'oxydes de fer (rouille) sur les surfaces

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1120 g/l +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Fortement acide.
pH pur	: < 1
pH à 1 %	: 1,60.
pH à 5 %	: 1,30.
ASPECT	: Liquide brun ambré.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Produit acide concentré.

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

Non inflammable.

Permet le nettoyage et la remise en état des surfaces entartrées.

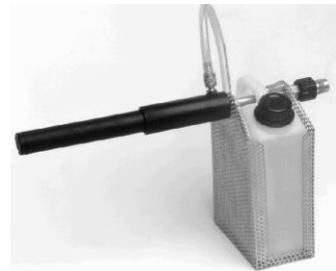
Assure la désagrégation et la dissolution des dépôts calcaires minéraux.

Par son pouvoir mouillant, détache et désagrège les incrustations d'algues et de mousses.

Attaque les traces d'oxydes, de rouille.

Permet le nettoyage, le détartrage simultané des tamis, ou grilles de filtrations en acier des stations d'épuration, des murs, des surfaces carrelées, surfaces verticales, des bassins, piscines, surfaces métalliques ferreuses entartrées et oxydées, etc...

L'application par canon à mousse assure une méthode particulièrement économique et visualisable pour le nettoyage des grandes superficies, de plus, sur le plan de la sécurité, alors que la pulvérisation peut donner lieu à l'émission d'aérosols invisibles susceptibles d'être inhalés, la mousse évite la formation de brouillards acides.



S'applique sur les surfaces à nettoyer à l'aide d'une pompe haute pression (50 à 150 bars), munie d'un canon à mousse alimenté en eau froide, le produit étant disposé dans le bac d'alimentation du canon.

La concentration en produit en sortie du diffuseur est selon les réglages de l'ordre de 3 à 4 %.

Pulvériser la mousse horizontalement, du bas vers le haut, pour permettre son accrochage.

Laisser agir pendant 5 à 10 minutes selon l'état des surfaces.

Rincer du haut vers le bas, d'abord à haute pression, puis effectuer un rinçage final abondant à basse pression pour obtenir des surfaces brillantes.

Dans le cas des surfaces particulièrement entartrées, répéter l'application une deuxième fois.

Terminer par un rinçage à l'eau claire.

NOTA : Comme tout nettoyeur ou détergent acide riche en tensioactifs, ne pas mettre ce produit pur dans les plans d'eau, en présence de poissons ou au contact de végétaux à conserver. A l'application, le produit subit une neutralisation par les tartres et oxydes qu'il dissout.

MODE DE NETTOYAGE DES PISCINES APRÈS ÉVACUATION DES EAUX

Aussitôt la fin de l'évacuation des eaux, selon le cas, fermer la bonde du fond de la piscine et procéder dans l'ordre à l'application de la méthode de nettoyage.

Solubilisation des dépôts de tartre minéraux calciques et organiques (algues, etc) 2258 :

1. Appliquer la mousse nettoyante acide de détartrage sur les parois verticales de la piscine ; en appliquer également au niveau du sol, notamment si surface de la piscine est importante.
2. Laisser agir une dizaine de minutes environ. Effectuer un court rinçage sous pression ; si des dépôts de tartre subsistent à certains endroits, renouveler une deuxième application de mousse nettoyante ACIDE si nécessaire.
3. Après le temps d'action, effectuer un rinçage.

NOTA : dans le cas de piscines alimentées avec des eaux chargées en SILICES, utiliser le produit : référence 2262

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'acides minéraux, d'agents pénétrant stabilisateur de mousse, de tensioactifs émulsionnants dispersants et de fonctions dégraissantes.

RECOMMANDATIONS



DANGER
Contient de
l'ACIDE CHLORHYDRIQUE

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P260 Ne pas respirer les vapeurs. **P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. **NE PAS** faire vomir. **P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P501** Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Pour la manipulation, utiliser matériel de protection approprié : gants, tablier, lunettes... En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire et consulter un spécialiste. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques (bases fortes, chlore). Ne pas appliquer sur les alliages légers, aciers zingués, galvanisés, sensibles aux produits acides. En raison de la forte teneur en matières actives, faire un essai de dosage préalable sur supports, surfaces ou types de peintures présentant une fragilité particulière aux produits de nettoyage. **Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

L'étiquetage de sécurité ci-contre disparaît totalement dès le produit est dilué à 30 % dans de l'eau.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.